



Commune de NIEUL-SUR-MER *Charente-Maritime*

Nieul-sur-Mer, le 28 mai 2020

Le Maire,
Marc MAIGNÉ
A

Parents d'élèves
des écoles de Nieul-sur-Mer

Dossier suivi par le *chef de service*
Nos réf. : 2020/SEJ/0001

Tél. 05.46.37.40.10
mairie@nieul-sur-mer.fr

Objet : Modalités d'accueil au 02 juin 2020
PJ : Protocole sanitaire périscolaire

Madame, Monsieur,

Précédemment vous avez été informés des modalités de réouverture des classes, à compter du 25 mai, modalités qui, nous le comprenons tout à fait, ne pouvaient satisfaire tout le monde.

Après trois semaines de fonctionnement, en déconfinement partiel, nous tirons plusieurs constats positifs : d'une part l'application des protocoles sanitaires sur les temps scolaires et périscolaires est correctement respectée et appliquée ; d'autre part nous constatons une faible fréquentation de la garderie et de la restauration scolaire.

En outre, et c'est une grande nouveauté, la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) nous a informé le mardi 26 mai que nous pouvions désormais appliquer le protocole sanitaire périscolaire, durant les temps de garderie et de cantine et accueil de loisirs.

Ce changement nous permet ainsi de mieux gérer et occuper les locaux et nous permet également de réduire les temps de présence des agents municipaux.

Cela nous permet donc, dès le mardi 2 juin :

- Sur l'école maternelle Françoise DOLTO, d'ouvrir une 4^{ème} classe supplémentaire, pour permettre d'accueillir plus d'enfants (à compter du jeudi 4 juin).
- Sur l'école élémentaire Alain DEVAUD, d'ouvrir la 5^{ème} classe, pour permettre d'accueillir plus d'enfants.
- Sur l'école élémentaire Gabriel CHOBLET, d'ouvrir la 5^{ème} classe, pour permettre d'accueillir plus d'enfants.
- D'augmenter la capacité d'accueil à l'accueil de loisirs, le mercredi, pour tous les enfants nieulais (ayant repris l'école ou pas).

Chaque directeur d'école informera les familles de son fonctionnement.

Mairie de Nieul-sur-Mer

Ainsi les mesures pourront permettre aux familles de mieux s'organiser et mieux gérer leurs contraintes personnelles et professionnelles.

Les inscriptions aux différents accueils, périscolaires (matin et soir), restauration scolaire et accueil de loisirs continuent à s'effectuer par le système de fiches à télécharger sur le Portail Familles ou le site internet de la commune et à transmettre : secretariatej@nieul-sur-mer.fr

Pour une organisation optimale de nos accueils, les familles doivent informer notre service de toutes modifications de leurs réservations. Les enfants non-inscrits ne pourront pas être acceptés sur les différentes structures.

A compter du 8 juin 2020, débiteront les réservations pour les vacances d'été par fiche à télécharger ; les réservations sur le Portail Familles restent « inactives ».

Pour toutes questions ou informations complémentaires, adresser un mail :
secretariatej@nieul-sur-mer.fr

Toutes nos prestations seront facturées selon les modalités habituelles.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fais cordialement

Marc MAIGNÉ
Maire de Nieul-sur-Mer

